

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 07 novembre 2013

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Catherine FAIVRE – Danielle GAIFFIER – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Germaine TOCHON – Laurence VINCENDET
MM. Pierre-Louis BESSON – Antoine FATIGA – Charles MASSONAT – Bruno STELLIAN

Absents :

Laurent BARDOU donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Marie-Laure CHEVALLIER donne pouvoir à Isabelle GEINDRE
Guy FOLLIERET donne pouvoir à Louis GAUDIN
Olivier MARMET donne pouvoir à Catherine FAIVRE
Alain PONCET donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Florence VELLARD donne pouvoir à Antoine FATIGA
Nabila BAÏBEN
Patrick NICOLLET
Laurent TOCHON
Audrenn VAGLIO-PRÊT

Arrivée de Laurent DUBOIS à 20h10.

Arrivée de Louis GAUDIN à 20h10.

Arrivée de Jean-Paul GAILLARD à 20h25.

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Laurent DUBOIS**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. prendre acte des 9 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activités 2012 : STAC

Rapporteur : B. BOCHATON

Brigitte Bochaton laisse la parole à **Monsieur Lux**, représentant du service transports de Chambéry métropole, qui présente aux conseillers municipaux la synthèse de l'activité 2012 pour les transports urbains à partir d'un PowerPoint. Un résumé du rapport d'activités 2012 a été adressé aux conseillers au préalable.

Monsieur Lux souligne l'assiduité des deux délégués de la commune à la commission transport : **Bernadette Bugnet** et **Antoine Fatiga**. Le principal changement concerne le mode de gestion qui passe d'une contribution financière forfaitaire à une délégation de service public par régie intéressée afin que les élus soient au plus près de la gestion du contrat.

Brigitte Bochaton remercie **Monsieur Lux** pour cette présentation claire et synthétique. Elle soulève néanmoins la question de l'augmentation de la TVA qui passerait de 5,5% à 7% et elle tient à saluer le professionnalisme des conducteurs de bus et la patience parfois qu'ils doivent déployer face aux automobilistes pas toujours conciliants alors qu'ils se trouvent en « situation délicate » sur les routes de la commune aux accès difficiles et dangereux (en particulier le tourne à droite au sommet de la Rue Jean-Baptiste Richard).

Isabelle Geindre demande si une étude plus poussée concernant la tarification par tranches de quotient familial sera mise en place car elle pense que ce serait pertinent de suivre les évolutions. A noter que la vente des carnets de tickets de 10 augmente alors que celle des abonnements est en baisse du fait de leur coût trop important.

Monsieur Lux répond qu'une étude est en cours. Elle sera présentée lors de la prochaine commission transports le 26 novembre. La politique de tarification sociale et solidaire a bien fonctionné car elle répond à un vrai besoin. La question des familles a déjà été soulevée : le quotient familial est basé sur la composition de la cellule familiale donc on tient compte du nombre de parts et donc d'enfants mais peut-être faudra-t-il aussi le revoir. A noter que la fréquentation des jeunes est toujours en augmentation.

Isabelle Geindre fait remarquer que certains parents ont fait le choix d'emmener leurs enfants en voiture pour les trajets sur Chambéry (par exemple).

Bernadette Bugnet ajoute que ce sont les classes moyennes qui sont les plus touchées.

Monsieur Lux rappelle que dès qu'une personne touche le SMIC, elle peut prétendre à une tarification sociale et solidaire. Mais il existe quand même des effets de seuils que les élus de Chambéry métropole étudieront en novembre. Il rappelle aussi que la tarification sociale et solidaire ne s'applique qu'aux abonnements annuels et non mensuels. Il fait aussi remarquer que le coût de la voiture par rapport à celui du transport en commun reste supérieur.

Antoine Fatiga fait observer que le changement de type de contrat résulte d'un long travail de la commission transport et a permis une transparence financière : c'est un

contrat exemplaire car le volet « social » a été mis en place ce qui permet plus de transparence et donc d'améliorer la qualité de service pour l'utilisateur et les chauffeurs. Il ajoute que, concernant la tarification, les chiffres parlent d'eux-mêmes, mais qu'il y aura encore des effets de seuil. La commission transport est demandeuse de situations individuelles, qui passent à travers les mailles du filet de la tarification sociale, permettant des études au cas par cas. Il repère néanmoins que sur certains secteurs, l'offre est encore pauvre, notamment le soir et le week-end : il demande à ce que ces points soient revus. Concernant l'augmentation de la TVA, il propose au conseil municipal de s'associer à d'autres élus pour le portage d'une motion pour interpeller les parlementaires sur cette augmentation. Enfin, il souligne la qualité du réseau avec 1 million de voyageurs de plus par an, ce qui est exceptionnel, même sur Rhône-Alpes.

2. Décision modificative n°3

Rapporteur : B. STELLIAN

Bruno Stellian annonce que la Trésorerie demande de régulariser les dépenses d'étude faites pour différents travaux en les intégrant aux opérations auxquelles elles se rattachent. Il s'agit d'inscrire une recette d'investissement (178 123 €) au compte 2031 et la dépense équivalente au compte 21. Il rappelle qu'il s'agit uniquement d'un jeu d'écriture comptable sans incidence sur le budget.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la Décision modificative n°3.

3. Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : validation

Rapporteur : L. GAUDIN

Louis Gaudin présente à partir d'un PowerPoint le Plan Communal de Sauvegarde de la commune aux conseillers municipaux. Celui-ci définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement majeur au regard des risques naturels (inondations, tempêtes...), technologiques (accidents industriels, nucléaires...) et sanitaires (canicule, pandémie grippale...). Pour cela, il :

- détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (alerter, informer, interdire, évacuer, héberger d'urgence...)
- fixe l'organisation communale nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population
- recense les moyens disponibles sur le territoire

Brigitte Bochaton fait passer aux conseillers un prototype du DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, qui sera distribué en même temps que le prochain Echo des Cascades à toute la population. Il s'agit d'un document

d'information à destination du grand public qui doit être inséré dans le PCS. Il précise pour chacun des risques majeurs auxquels la commune est confrontée, des informations générales, un état des lieux, les actions de prévention, de protection, de surveillance et de sauvegarde mises en place.

Louis Gaudin présente également le classeur réalisé par les services communaux qui recense les personnes vulnérables de la commune ainsi que celles qui se sont portées volontaires pour prêter main forte en cas de situation d'urgence ou pour assurer un hébergement. Louis Gaudin rappelle que les informations contenues dans ce classeur sont strictement confidentielles.

Charlotte Monel demande combien de personnes ont été recensées.

Louis Gaudin répond qu'il étudie actuellement le classeur.

Louis Gaudin rappelle que l'objectif de cette démarche est de pouvoir anticiper.

Brigitte Bochaton ajoute que la synchronisation des différents moyens de secours est essentielle, la commune a un fort rôle logistique en ces circonstances.

Louis Gaudin prend l'exemple du camion qui s'est renversé sur la VRU en fin d'après-midi avec des bidons de chlore.

Isabelle Geindre expose l'exercice de mise en situation que la chargée de projet de Chambéry métropole a proposé aux élus et membres du personnel qui ont participé à l'exercice de mise en situation en août 2013 : il s'agissait d'un camion qui a percuté une conduite de gaz dans un secteur proche des écoles du Grand Pré.

Louis Gaudin annonce que le personnel de la commune s'approprie ce Plan Communal de Sauvegarde suite à une réunion de présentation et que chacun dispose d'une fiche-actions qui indique quelles sont ses missions.

Brigitte Bochaton remercie vivement Louis Gaudin, référent élu et le policier municipal Stéphane Haramboure, référent personnel, pour sa réalisation.

Louis Gaudin rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde doit être actualisé régulièrement.

Brigitte Bochaton précise que l'exercice effectué au mois d'août avec la chargée de mission de Chambéry métropole s'est déroulé en effectif réduit du fait des vacances du personnel et de la fin de contrat de la chargée de mission. Le choix s'est alors porté sur un exercice-cadre plutôt qu'un exercice de terrain.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

4. Renouvellement demande de subvention à Savoie Biblio pour la restructuration et l'extension de la bibliothèque **Rapporteur : B. BOCHATON**

Brigitte Bochaton rappelle qu'un dossier de demande de subventions pour les travaux de restructuration et d'extension de la bibliothèque a été déposé auprès du Conseil Général en Juillet 2012 ; il a reçu un avis favorable de la pré-commission technique en janvier 2013 avec la remarque suivante :

« Le financement de votre dossier sera subordonné aux décisions prises par le Conseil Général de la Savoie, dans le cadre de la réforme des dispositifs à venir. La mise en œuvre interviendra en 2014, dans la mesure où votre projet est éligible aux futures modalités d'intervention du Conseil Général de la Savoie ».

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir la demande de subvention.

5. ZAC des Châtaigneraies : régularisations foncières
Rapporteur : B. BOCHATON

Brigitte Bochaton annonce une anomalie cadastrale qu'elle situe sur le plan et qu'il s'agit de régulariser :

- cession de 21 m² par la commune à la Société d'Aménagement de la Savoie, à proximité du giratoire de Champ Parin
- cession de 369 m² par la Société d'Aménagement de la Savoie à la commune, situés pour partie le long du chemin de Miremont, pour partie au niveau du giratoire de Champ Parin

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de déclasser les 21 m², actuellement dans le domaine public, de valider la vente Commune / Société d'Aménagement de la Savoie des 21 m² et de valider l'acquisition par la Commune des 369 m².

6. Protection sociale complémentaire : mandatement du Centre de Gestion de la Savoie pour convention de participation dans le domaine de la prévoyance
Rapporteur : B. STELLIAN

Bruno Stellian présente la proposition du Centre de Gestion de la Savoie : la mise en place d'une démarche mutualisée concernant le risque « prévoyance » pour les collectivités qui lui donneront mandat avant le 30/11/2013. Cette démarche consiste en la mise en œuvre d'une convention de participation relative au concours des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Bruno Stellian précise qu'il ne sera pas possible de se raccrocher au contrat du Centre de Gestion si le mandatement n'a pas été effectué au préalable. A l'inverse, une fois le mandatement effectué, au terme de la procédure et au vu des résultats, la collectivité garde la possibilité de ne pas souscrire au contrat négocié par le Centre de Gestion sans frais avec seulement une délibération du Conseil municipal.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à mandater le Centre de Gestion pour conclure une convention de participation en son nom.

7. Rapport d'activités 2012 : SDES, Chambéry métropole **Rapporteurs : Élus concernés**

- **SDES :**

Brigitte Bochaton reprend les points essentiels du rapport d'activités 2012 du SDES, Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie qui a été transmis aux conseillers au préalable :

L'année 2012 est marquée, entre autres :

- par la création et l'adhésion du SDES à l'USÉRA (Union des Syndicats d'Énergie de la région Rhône-Alpes) et la constitution du groupement de commandes permettant de retenir des cabinets d'expertises qualifiés pour le contrôle des concessions.
- l'arrêté préfectoral du 6 février, relatif aux nouveaux statuts du SDES, qui entérine l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le SDES sur le réseau public d'électricité, l'instauration, la perception, le contrôle de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) et son versement aux 258 communes bénéficiaires, l'assistance aux communes en matière de maîtrise de la demande en électricité et pour les énergies renouvelables.
- le SDES demande en lieu et place des communes membres éligibles, les subventions auprès du Conseil Général de la Savoie pour les opérations de dissimulation de réseau en matière de télécommunication électroniques.

Brigitte Bochaton rappelle d'ailleurs que la subvention pour la Route de Bellecombette est en cours.

Antoine Fatiga précise que concernant le rapport du SDES, le SDES ne doit pas se contenter de proposer uniquement un droit de tirage pour les enfouissements de réseaux mais il peut aussi travailler sur des aides pour les énergies renouvelables comme cela se fait dans d'autres secteurs. Il faudrait peut-être voir pour réorienter les choses.

Brigitte Bochaton rappelle qu'il existe une assistance aux communes mais que des actions peuvent effectivement être faites en plus.

Louis Gaudin rappelle que les communes sont représentées en Conseil d'administration.

Brigitte Bochaton précise que toutes les communes n'ont pas de représentant car il y a plus de 250 communes membres.

- **Chambéry métropole :**

Concernant le rapport d'activités 2012 de Chambéry métropole, **Brigitte Bochaton** rappelle que chaque conseiller municipal a été destinataire de ce rapport, pour qu'il puisse en prendre connaissance. Si certains, parmi les conseillers avaient des questions à poser, ils devaient en faire part avant le Conseil de ce soir comme demandé lors de l'envoi du document. Aucune question particulière n'a été reçue.

Antoine Fatiga annonce qu'il va y avoir un débat prochain au conseil communautaire de Chambéry métropole sur le plan pluriannuel d'investissement par rapport aux

contraintes financières et au Conseil général qui réduit ses aides. Des projets seraient remis en cause comme celui controversé du pont Gambetta-Cassine, le parking de 1000 places de la Cassine. Il souhaiterait qu'on sauvegarde le plan piscine et le pôle d'échange multimodal ainsi que la passerelle piétonne.

Bruno Stellian annonce que 4 scénarii ont été proposés et que le choix s'est porté sur le premier qui fait suite à l'étude et aux engagements pris : le plan piscine et le pôle multimodal en font partie. Il existe aussi des raisons financières car depuis 4 ans, il y a une baisse de l'autofinancement à Chambéry métropole. On ne peut plus tout faire d'où la nécessité de choix politiques : un effet ciseaux qui va être impactant pour l'avenir.

Bernadette Bugnet demande ce qu'il va en être du plan de déplacement.

Brigitte Bochaton confirme la nécessité de faire des choix et d'être obligé de revoir certains projets très coûteux, les TCSP, transports en Commun en Site Propre en font partie. Il y a sans doute d'autres moyens aussi efficaces et moins coûteux à mettre en place.

Charles Massonnat ajoute que les taxes foncières vont s'envoler dans les 3 années à venir.

8. Informations diverses

- **Antoine Fatiga**

Antoine Fatiga renouvelle une demande de pouvoir discuter en conseil municipal du budget du CCAS vu la somme qui est mise dedans pour plus de transparence. Il prend l'exemple du repas des anciens : des personnes sont invitées et on ne demande rien en contrepartie. Il soulève la question d'une participation des séniors.

Charlotte Monel rappelle que le CCAS a sa propre commission dans laquelle participent des représentants de la majorité comme de la minorité, justement dans un souci de transparence. Il suffit d'être présent lorsqu'il y a une commission.

Germaine Tochon répond que c'est vraiment faire des économies de bouts de chandelles car cela représente une part minime. Il y a peu d'actions pour les personnes âgées.

Brigitte Bochaton ne souhaite pas parler de quotient familial car c'est un moment convivial qui réunit les séniors. Elle s'étonne de cette réflexion car elle n'a jamais reçu de mail concernant une demande de participation mais au contraire, des mails de félicitations et de remerciements pour ce repas. Les personnes qui le souhaitent et qui ont les moyens peuvent faire un don.

Antoine Fatiga reformule ses propos, il ne souhaite pas enlever cette animation : il dit que 5-6 personnes ont discuté en disant que la gratuité est dommage et donc il soumet au Conseil municipal la question et précise que sa demande précédente englobe l'ensemble du CCAS.

Germaine Tochon rappelle que le taux de participation n'est pas si élevé et que si on faisait payer, ce nombre diminuerait encore.

Bernadette Bugnet ajoute que des cartes de vœux sont en vente pendant le repas et que c'est un moyen de participer pour ceux qui le souhaitent ou de faire un don.

Brigitte Bochaton précise que la commune continuera à conserver le côté convivial et sympathique de cette manifestation qui permet aux séniors de se rencontrer et d'échanger avec les élus.

Antoine Fatiga ouvre le débat sur le programme immobilier à l'Université qui s'est déroulé ce matin.

Brigitte Bochaton était présente. Elle rappelle que 3 Maires sont concernés. Ils ont parlé du LVE, Lieu de Vie Etudiant qui sera terminé en principe à la fin de l'année et opérationnel au 1^{er} semestre 2014. Elle note que la région s'est beaucoup exprimée sur le planning et que les financeurs principaux sont l'Etat, la Région et le Conseil Général. Le rectorat a quant à lui demandé plus de précision concernant l'agenda et le planning prévu. Le Conseil Général est beaucoup engagé avec l'INES et l'Université. Le projet reste soumis aux contraintes financières. **Madame le Maire** tient à souligner le fait qu'actuellement les seuls financeurs sont l'Etat, la Région et le Département. Il est sans doute dommage que les communautés d'agglomération comme Chambéry métropole et la Calb pour ne citer qu'elles, ne participent pas financièrement au développement du domaine universitaire comme cela se passe dans la plupart des secteurs où sont implantées des universités.

Antoine Fatiga demande ce qu'il en est du maintien de l'Université indépendante et se questionne sur un possible rattachement à Grenoble. L'intérêt selon lui est de garder l'Université autonome sur notre territoire.

Brigitte Bochaton rappelle qu'il faut revoir les copies pour présenter un document final et de réalisation. Elle rappelle que le campus de Jacob-Bellecombette est le plus ancien (1976) et qu'il n'a eu que peu de réfections.

Catherine Faivre parle alors des possibilités de regroupements offertes aux universités : la fusion, l'association et la communauté d'établissement. C'est un dossier à suivre.

Brigitte Bochaton annonce qu'il y a actuellement 4 500 étudiants à Jacob, un chiffre en augmentation : les effectifs recommencent à croître.

- **Louis Gaudin**

Louis Gaudin annonce qu'une animation exceptionnelle autour du Beaujolais Nouveau se déroulera le jeudi 21 novembre 2013 matin sur le marché de Jacob-Bellecombette, au niveau du parking face à la Pharmacie du Grand Pré. La commune souhaite mettre en avant les exposants présents sur le marché et vous propose de venir découvrir leurs produits à travers des dégustations tout au long de la matinée. La dégustation de Beaujolais Nouveau, offerte par la commune, se déroulera quant à elle de 11h00 à 12h00. Les conseillers municipaux présents sont chargés de distribuer des flyers dans leur quartier.

- **Pierre-Louis Besson**

Pierre-Louis Besson annonce les animations du Téléthon 2013 qui aura lieu les 6 et 7 décembre sous le parrainage de Patrick Bruel avec pour slogan « *Le combat des parents,*

la vie des enfants ». Il annonce la vente de billets de tombola pour gagner un repas gastronomique pour 2. Détail des animations :

- 16/11 : Vente de jeux à la Jacobelle (don de Hasbro) lors de la Braderie des enfants
- 06/12 : Courseton dans le Grand Pré organisé par l'école maternelle vers 10h00 ; vente de viennoiseries devant l'école du Grand Pré au profit du Téléthon
- 07/12 : à partir de 18h30, vente de diots à emporter à La Jacobelle (2€ le diot) ; à partir de 19h30, salle Chartreuse, animation musicale par l'Orchestre Wanted Group : Rock, Pop, Folk musique... ; à partir de 21h30, animation musicale et démonstration de danses (Tango, Salsa, Madisson...) par Salsa Rock Attitude ; vente de plateau repas par Tam-Tam au prix de 12€ (composition : diots/pain + dessert + boisson + entrée au concert)

- **Danielle Gaiffier**

Danielle Gaiffier annonce le Loto de la Sainte Catherine qui se déroulera le samedi 23 novembre. Ouverture des portes à 18h00.

- **Monique Hervé**

Monique Hervé signale que plusieurs cambriolages ont été enregistrés depuis 3 semaines surtout sur le haut de la commune, en journée, autant dans des appartements que dans des maisons.

Brigitte Bochaton précise qu'elle est bien évidemment au courant, qu'elle s'est rendue sur place avec le Policier municipal qui lui, travaille sur l'enquête en collaboration avec la Police Nationale.

- **Bernadette Bugnet**

Bernadette Bugnet demande à quoi correspond le rendez-vous avec l'inspectrice de l'éducation nationale signalée dans le dernier compte-rendu de municipalité.

Isabelle Geindre répond que la nouvelle inspectrice fait le tour des communes pour venir se présenter et faire un point sur la réforme des rythmes scolaires.

Bernadette Bugnet demande aussi comment on peut faire pour dynamiser le marché : pourquoi pas l'envoi de textos ?

Isabelle Geindre rappelle que l'envoi de textos est soumis à autorisation des destinataires car le marché est une pratique commerciale. Elle propose que des messages de rappel soient diffusés sur les panneaux lumineux le mardi et le jeudi.

Claire Preschoux propose de réactualiser aussi les banderoles.

Bernadette Bugnet demande enfin ce qui se passe au niveau déchets papiers car elle a constaté que cette semaine le ramassage n'était pas effectué.

Brigitte Bochaton annonce que la Mairie se renseigne sur le ramassage des papiers ainsi que sur les trous de la rue Ernest Grangeat et de la rue Emmanuel Grand, suite aux travaux derniers.

La séance est levée.